REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

caluire et cuire

Compte rendu affiché le 15 DEC. 2021

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_102

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION "VILLE DURABLE ET ATTRACTIVE" ET D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION "FAMILLE ET SOLIDARITÉ"

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI (par proc. à Mme BLACHERE), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 15/12/21
Identifiant de l'Acte :
20211213-D2021_102-DE

Rapport de : **Philippe COCHET**

Par délibération n°2020-116 en date du 15 décembre 2020 et conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a créé quatre commissions municipales permanentes dont la Commission « Ville Durable et Attractive » et la Commission « Famille et Solidarité ».

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, dans le souci du respect de la représentation proportionnelle et pour permettre l'expression pluraliste des élus, chaque conseiller municipal siège dans au moins une commission et chaque groupe d'élus issu des listes présentes au scrutin municipal a au moins un représentant dans chaque commission.

Madame Gaëlle GARANDEAU, membre du groupe « Caluire au cœur » a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et cette démission est devenue définitive le 16 novembre 2021. Madame GARANDEAU était membre de la Commission « Ville Durable et Attractive ».
Il s'agit donc aujourd'hui pour le Conseil Municipal de désigner un nouveau membre au sein de cette commission.
Monsieur Dominique BLANC est candidat unique du groupe « Caluire au cœur » pour siéger au sein de la commission « Ville Durable et Attractive » en remplacement de Mme GARANDEAU.
Monsieur BLANC laisse ainsi vacant le siège réservé au groupe « Caluire au cœur » au sein de la commission « Famille et Solidarité » qu'il occupait jusque là.
Il s'agit donc pour le Conseil Municipal de désigner également un nouveau membre au sein de cette commission.
Madame Sophie GEHIN, nouvelle conseillère municipale du groupe « Caluire au cœur » est candidate unique pour occuper le siège réservé à son groupe au sein de la Commission « Famille et Solidarité » en remplacement de Monsieur BLANC.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le mode de désignation au sein des commissions municipales « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales [...] après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...] et il en est donné lecture par le maire ».

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PRENDRE ACTE de la candidature unique de Monsieur Dominique BLANC pour le siège à pourvoir au sein de la Commission « Ville Durable et Attractive » ;

- DE PRENDRE ACTE de la candidature unique de Madame Sophie GEHIN pour le siège à pourvoir au sein de la Commission « Famille et Solidarité ».

Monsieur le Maire, conformément au dernier alinéa de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales déclarant que Monsieur Dominique BLANC est nommé membre de la Commission « Ville Durable et Attractive » et que Madame Sophie GEHIN est nommée membre de la Commission « Famille et Solidarité ».

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 DEC. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.